

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

2001-15 2 février 2001

Décret n° /MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
Portant intégration, nomination, titularisation, à titre
exceptionnel et versement de certains candidats dans les
cadres des services sociaux (enseignement); en tête :
Monsieur **DEDIKA** (Esaïe.)

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-304/MT-DGT du 30 septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 1326/MESSRS/CAB/DGES/DPAA/SP du 20 septembre 1999 portant affectation des intéressés en qualité de volontaire de l'enseignement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :

Article 1 : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement dans les lycées, obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur certifié des lycées de 1^{er} échelon stagiaire, indice 830, titularisés exceptionnellement au 1^{er} échelon, indice 830, ACC= 1 an et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de titularisation	Option du diplôme
1-	DEDIKA(Esaï,) né le 19 septembre 1959 à N'soukou-Bouadi	12 novembre 1990	12 novembre 1991	Français
2-	GUIMBI-GUIMBI née DIEBE(Thérèse) née le 20 septembre 1962 à mitzie	01 octobre 1990	01 octobre 1991	Histoire - géographie
3-	NZAUTH(Alain Michel) né le 05 mars 1962 à Bangui	12 novembre 1990	12 novembre 1991	Français
4-	MOUA-YOT(Hubert Ignace) né le 02 novembre 1963 à Bangui	12 novembre 1990	12 novembre 1991	Histoire - géographie
5-	OSSOA(Dieudonné) né le 22 juin 1959 à Odikango	15 novembre 1990	15 novembre 1991	Sciences- naturelles
6-	BOWAO(Gualbert) né le 12 juillet 1960 à Bangui	8 octobre 1990	8 octobre 1991	Philosophie
7-	HOUMBA(Jonathan) né le 14 juillet 1962 à Mfouati	16 novembre 1990	16 novembre 1991	Histoire - géographie
8-	KOUMBA(Pierre) né le 02 avril 1960 à Mankoussou	19 décembre 1990	19 décembre 1991	Français
9-	KISSEKA-NZOUZI(Etienne) né le 31 mars 1960 à Kinshasa	19 décembre 1990	19 décembre 1991	Anglais
10-	LOUNKOKOBI(Aline) née le 15 juin 1962 à Pointe- Noire	04 octobre 1990	04 octobre 1991	Physique - chimie
11-	MAKOSSO(Narcisse) né le 18 novembre 1953 Ioandjili village	04 octobre 1990	04 octobre 1991	Philosophie
12-	BOUELE(Paul Médard) né le 13 mars 1962 à Omphounou	5 novembre 1990	05 novembre 1991	Histoire - géographie

 
Article 2 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{re} classe, 1^{er} échelon, indice 850 ACC= 1an, pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 3 : Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 4 : Le présent décret ~~qui~~ prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /.

 Brazzaville, le 2 Février 2001


Denis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République,

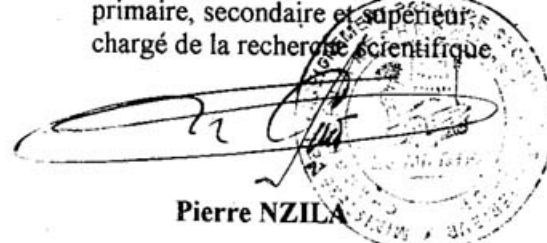
La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,



Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,


Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement
primaire, secondaire et supérieur,
chargé de la recherche scientifique,


Pierre NZILA

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGEP/DPME	3
MFPRAPF/SST	1
DGB	2
DGCF	2
MEPSSRS	2
DPAA	12
INTERESSES	12
DOSSIERS	24

